

aujourd'hui premier jour de may, à sept heures et quart heures de l'après midi  
 à Paris, sous le sceau de la République Française, à six heures du soir, par devant  
 nous Louis Joseph de Lamoignon, membre du conseil général de la commune  
 de Metz, élu le deux de décembre dernier pour dresser les actes  
 de l'état civil, tant de naissance, mariage, et décès de  
 ces citoyens, et comparé en la salle publique de la maison  
 commune de Metz, jeune André formant tel le Maccé demeurant  
 dans la dite municipalité de Metz, lequel a été de Guillaume  
 Joseph Beauvoisin manoeuvre âgé de quarante ans domicilié à  
 Balises, et de Louis Valentin Moutthoron chirurgien accouché  
 domicilié à Metz, de profession de jurisconsulte âgé de cinquante  
 ans, adre de Louis Joseph de Lamoignon, officier public, que l'on  
 Jacques de Lamoignon son épouse en légitime mariage et saouant  
 ce état premier jour de may, de l'après midi  
 dans la maison d'un enfant mâle qui me présente, et auquel il a  
 donné le nom de Louis Joseph, d'après cette destination que les  
 citoyens Guillaume Joseph Beauvoisin, et Louis Valentin Moutthoron  
 ont certifié conformes et consentis, et la présentation qui a été faite  
 de l'enfant de naissance, par ledit en vertu de son pouvoir, qui me sont  
 venus à l'esprit, et que Louis Valentin Moutthoron a signé et vu  
 et passé avec formalité et qu'il a signé et vu, et l'on a  
 signé et vu, et a été inscrite dans la maison commune de Metz, le  
 premier jour de may, l'an républicain 1793, chez Louis Moutthoron, of. m.

N.1793.5.1

aujourd'huy premier jour de may mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique francaise a six heures du soir pardevant moy louis joseph delatour membre du conseil général de la commune de Wizerne, élu le deux de decembre dernier pour dresser les actes destiné a constater les naissance, mariages, et decés de des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune de Wizerne, pierre andré fermantelle maçon domicilié dans la dite municipalité de wizerne, lequel assisté de guillaume joseph Beauvoisin manouvrier, agé de quarante ans domicilié a halines , et de louis valentin montheron chirurgien accoucheur domicilie a wizerne departement du pas de calais agé de soixante trois ans a déclaré a moi louis joseph delatour officier public, que marie jacqueline derminghem son epouse en legitime mariage est accouché ce matin premier jour du mois de may a dix heure avant midy dans sa maison d'un enfant mâle quil ma présenté, et auquel il a donné le prenom de louis joseph d'après cette declaration que les citoyens guillaume joseph Bauvaysin, et louis valentin montheron ont certifié conforme a la verité, et la pesentation qui ma été faite de l'enfant denommé, j'ay redigé en vertu des pouvoirs qui me sont delegué le present acte, que louis valentin montheron a signé avec moy et pierre andré fermentele et guillaume josephe Beauvoisin ont déclaré ne scavoir ecrire de ce interpellé fait en la maison commune de wizerne le jour mois et an susdit *Delatour officier l. v. motheron, of. m.*